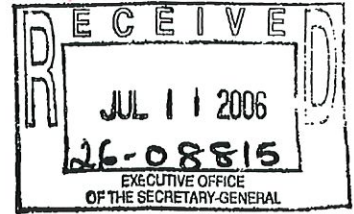




*Côte d'Ivoire*  
*Security Council*  
Note to Ms. Bárcena

UN 2099  
CL

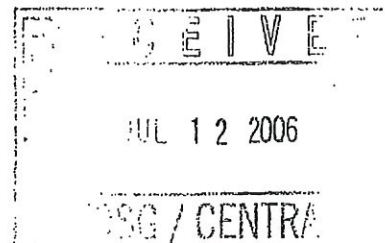


**Re: Communiqué of the high-level meeting on Côte d'Ivoire  
convened by the Secretary-General in Yamoussoukro on 5 July**

1. Please find attached, for the Secretary-General's signature, a draft letter to the President of the Security Council requesting that the communiqué of the high-level meeting he convened in Yamoussoukro on 5 July, on the situation in Côte d'Ivoire, be brought to the attention of the members of the Security Council. The high-level meeting, which followed consultations held by the Secretary-General with key African Heads of State on the margins of the African Union summit in Banjul on 1 July, was attended by all Ivorian parties, Presidents Mbeki and Obasanjo, as well as the Foreign Ministers of the Republic of Congo, Ghana, Burkina Faso, Niger and Mali.
2. I would be grateful if you could obtain the Secretary-General's signature for the attached letter at his earliest convenience.

Jean-Marie Guéhenno  
10 July 2006

cc: Mr. Gambari





LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le 12 juillet 2006

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le communiqué publié à l'issue de la réunion de haut niveau que j'ai conviée à Yamoussoukro le 5 juillet dernier. Cette réunion, portant sur la situation en Côte d'Ivoire et la mise en œuvre de la feuille de route pour la paix dans ce pays, fait suite à des consultations menées avec divers chefs d'Etat africains en marge du sommet de l'Union africaine à Banjul, les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2006.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ce communiqué à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Kofi A. Annan

Son Excellence  
Monsieur Jean-Marc de La Sablière  
Président du Conseil de sécurité  
New York

**DECLARATION DU PRESIDENT DE LA REUNION DE HAUT NIVEAU TENUE A  
YAMOOUSSOUKRO EN COTE D'IVOIRE  
A L'INITIATIVE DU LE SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES**

\* Une réunion a été organisée par le Secrétaire Général des Nations Unies à Yamoussoukro le 5 Juillet 2006 pour examiner la mise en oeuvre du processus de paix en Côte d'Ivoire. Etaient présents à cette réunion:

- S.E. Olusegun Obasanjo, Président du Nigeria
- S.E. Thabo Mbeki, Président de l'Afrique du Sud
- Mr. Rodolphe Adada, Ministre des Affaires Etrangères du Congo, Représentant S.E. Sassou Nguesso, Président en exercice de l'Union Africaine
- M. Nana Ado Dankwa Akufo, Ministre des Affaires Etrangères du Ghana représentant le Président John Kufuor
- M. Youssouf Ouedraogo, Ministre des Affaires Etrangères du Burkina Faso, représentant le Président Blaise Compaore
- Les Représentants des Présidents Mamadou Tandja du Niger (Président en exercice de la CEDEAO) et Amadou Toumani Toure du Mali
- M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint chargé du Département des Opérations de Maintien de la Paix
- M. Ahmedou Ould-Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest
- Les co-Présidents du Groupe de Travail International
- Les Membres du Groupe de Médiation quotidienne, y compris les Représentants de l'Union Africaine et de la CEDEAO, l'Envoyé Spécial du Médiateur de l'Union Africaine et le Haut Représentant pour les Elections en Côte d'Ivoire.

S'agissant des parties ivoiriennes, étaient présents:

- Le Président Laurent Gbagbo
  - Le Premier Ministre Charles Konan Banny
  - Mr. Guillaume Soro, Secrétaire General des Forces Nouvelles
  - M. Alassane Ouattara, Président du RDR
  - M. Djedje Mady, Secrétaire Général du PDCI, représentant le Président Bedie.
1. Les participants ont réaffirmé leur engagement à l'égard du processus de paix ivoirien et la nécessité de continuer de n'épargner aucun effort pour mettre en oeuvre la résolution 1633 du Conseil de Sécurité. Ils ont également réaffirmé les principaux engagements pris à Yamoussoukro, le 28 février 2006, notamment :
- (i) d'appeler instamment les media et particulièrement la presse écrite à se joindre au processus de paix et à s'abstenir de publier des articles qui pourraient mettre en danger ce processus
  - (ii) que les dirigeants politiques exigent des journalistes qui leur sont proches de s'associer au processus de paix et,
  - (iii) que les dirigeants politiques créent un environnement favorable à la conduite des activités politiques dans le respect des valeurs de fraternité et de démocratie.



2. Prenant en considération l'amélioration du climat politique, et reconnaissant que des progrès importants avaient déjà été enregistrés en vue du processus complet de DDR et d'identification, les parties ivoiriennes ont renouvelé leur engagement à faire tout leur possible pour accélérer le processus de DDR ainsi que les processus électoral et d'identification. Dans ce contexte le démantèlement des milices, le redéploiement de l'administration de l'Etat, le début des "audiences foraines" à l'échelle du pays et le déploiement des commissions locales et régionales de la CEI, sont d'une urgence extrême.
3. Les participants ont souligné le rôle important que l'ONUCI, les forces impartiales, le HRE et les autres institutions des Nations Unies doivent jouer pour faciliter la mise en œuvre, la transparence et la crédibilité du processus. A cet égard, ils ont affirmé que la liberté de mouvement et l'implication des forces impartiales dans le dialogue militaire sont essentielles pour la crédibilité et la transparence du processus. Les forces impartiales, tel que mandatées au titre du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, devraient avoir accès à tous les aspects du processus de DDR et, notamment, aux sites de pre-regroupement, car elles ont pour tâche, de procéder à la vérification et à l'établissement des listes de soldats et d'armes. A cette fin, les participants ont décidé de créer un Comité de Surveillance du DDR composé, notamment, de représentants des forces impartiales, des Chefs d'Etat-Major des FANCI et des FAFN, et de la Primature".
4. Les participants ont fermement prévenu que ceux qui incitent à la violence et à la haine s'exposeraient à l'adoption de sanctions ciblées par le Conseil de Sécurité. Les participants ont également prié instamment toutes les parties concernées de respecter pleinement le nouvel esprit de dialogue et de coopération consigné dans la déclaration de Yamoussokro en date du 28 février 2006 ainsi que l'esprit de la Résolution 1633 du Conseil de Sécurité. Les participants ont décidé qu'un Code de conduite contraignant devrait être appliqué aux membres des media, interdisant expressément les messages menaçants, extrémistes ou incitant à la haine et à la violence.
5. Les participants ont exhorté les acteurs politiques de la Cote d'Ivoire à accepter le dialogue et la confiance mutuelle pour favoriser l'unité et la réconciliation nationale au delà des élections. Les participants ont, en outre, exhorté les acteurs politiques à renoncer à tout acte ou toute déclaration susceptible d'empêcher le Gouvernement de travailler dans un climat lui permettant d'appliquer la feuille de route. Les parties ont réaffirmé que la feuille de route, ainsi que les accords précédents signés par les principaux acteurs politiques ivoiriens, y compris l'accord de Pretoria, doivent être appliqués en l'état et sans retard, sans être re-examinés ni re-interprétés.
6. Les participants se sont félicités de l'intention du Secrétaire General d'organiser une réunion mi-septembre, à l'occasion de l'Assemblée Générale pour faire le bilan de la situation et, le cas échéant, prendre toute autre mesure.
7. Les parties ivoiriennes sont convenues de mettre en œuvre les décisions ci-jointes.